

que je vous en donnais il y a quelques jours ; le gouvernement français, allant jusqu'à l'extrême limite des concessions vis à vis du cabinet de Florence, veut réserver intacte la question romaine pour la soumettre à une conférence.

Le général La Marmora a eu aujourd'hui un second entretien avec M. de Moustier.

Le Bulletin international dit que M. Drouyn de Lhuys, n'ayant pas, suivant l'usage, notifié son arrivée à Paris, n'a pas été convoqué et n'a pu assister à la réunion du conseil privé qui a eu lieu samedi à St-Cloud. Le Bulletin ajoute que l'ancien ministre parait vouloir se tenir en dehors des complications soulevées par la question romaine.

Le Moniteur annonce que le mariage du roi de Grèce a été célébré et il ajoute que leurs Majestés Helléniques partent cette semaine pour retourner à Athènes en passant par Vienne. C'est peut-être son mariage qui a fait perdre au roi Georges les velléités d'abdication qu'on lui attribuait.

L'Empereur d'Autriche quitte Compiègne ce soir, se dirigeant sur Strasbourg.

Je vous ai parlé hier d'arrestations qui ont été opérées au cimetière Montmartre. Le Temps et l'Avenir national publient ce soir un communiqué, démentant les assertions de ces journaux et annonçant que la justice est saisie. Un M. Leclanché écrit au Figaro qu'il a été arrêté sans avoir proféré un cri. La justice étant saisie de l'affaire, nous n'avons rien à en dire ; nous ferons cette simple réflexion que peut-être il eût été plus habile de la part de l'autorité d'éviter un scandale dans un tel lieu si l'ordre public n'était pas en danger.

Certain nombre de directeurs d'usines de l'intérieur de Paris ont fermé leurs ateliers en refusant de payer les droits d'octroi au sujet desquels l'administration municipale a soutenu une longue et ardente polémique. Beaucoup d'ouvriers de ces usines se trouvaient réunis ce matin près de la Porte St-Martin et du Square des arts et métiers.

Le Moniteur du soir ne publie pas de nouvelles d'Italie.

Richard Wagner est à Paris incognito. Il vient, dit-on, pour essayer de faire jouer son Lohengrin.

CH. CAHOT.

AGITATION A PARIS.

Nous lisons dans le Figaro :

D'après un bruit qui courait tout Paris dimanche, une manifestation se préparait dans la classe ouvrière pour lundi, deux heures de l'après-midi.

Notre journal devant paraître assez tard pour n'exercer aucune influence sur cet incident, nous croyons pouvoir, sans danger pour personne, sortir de la réserve observée à ce sujet par les journaux du matin.

Le bruit de cette manifestation à laquelle on accorde le caractère le plus pacifique d'ailleurs, aurait, nous affirmait-on, motivé hier une réunion des ministres. Après discussion, le gouvernement aurait cru devoir prendre des mesures pour empêcher la manifestation, et ce matin M. Cunrobert aurait rendu compte au ministre de l'intérieur des précautions prises.

Nous lisons aussi dans la France :

Il y a eu aujourd'hui, du côté de la Porte St Martin et de l'École des Arts et Métiers, quelque agitation suscitée par un certain nombre d'ouvriers qui travaillent habituellement dans les usines de la banlieue.

Quelques-unes de ces usines se sont fermées depuis quelques jours, en refusant de payer les droits d'octroi que la municipalité de Paris prétend avoir le droit de percevoir depuis l'annexion.

La question, qui est très délicate, est soumise en ce moment aux tribunaux. Mais en attendant la solution, et conformément aux règles ordinaires en matière de contributions publiques, le percepteur exige le paiement des droits.

Plusieurs fabricants, plutôt que de payer, ont préféré fermer leurs usines et congédier leurs ouvriers.

Cette situation a provoqué les manifestations qui se sont produites ce matin et qui, d'ailleurs, n'ont eu aucune espèce de gravité, car les agitateurs, après avoir poussé quelques clamours confuses, se sont dispersés aux premières sommations des autorités.

Un certain nombre d'arrestations ont eu lieu ; mais, à l'heure où nous écrivons, tout est parfaitement tranquille.

On nous dit que quelques exaltés ont cherché à faire de ce mouvement, dont la cause est si simple, le prétexte de certaines démonstrations politiques, et ont proféré quelques cris : *A bas l'intervention* ! mais leurs efforts ont échoué devant le bon sens des ouvriers et devant le bon sens public.

— P. Pradier-Fodédé.

Les journaux de Paris publient la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Godefroy Cavaignac a été un de ces rares modèles de loyauté, de droiture et de dévouement dont on ne saurait trop honorer la mémoire.

Je croyais donc accomplir un véritable devoir en allant hier déposer un couronne sur sa tombe.

— Je me trompais.

Aujourd'hui, rendre honneur à la vertu civique, serait-ce un méfait ? Aujourd'hui, se recueillir auprès de la tombe d'un grand patriote, serait-ce un crime ? Jugez-en.

De chez moi, je pars seul — au cimetière j'arrive seul — je traverse les rangs d'une foule silencieuse — je m'approche de la tombe de Godefroy ; à peine appuyé contre la grille qui entoure sa noble image, un individu décoré vient me sommer de déguerpir ; je le prie de ne pas me troubler dans l'accomplissement d'un devoir. — Arrêtez-moi cet homme ! Telle fut la réponse de mon interlocuteur, et, là-dessus, je fus empoigné, entraîné comme un malfaiteur, comme un criminel. J'étais inconnu de tous les assistants ; cependant ils rompent le silence, ils protestent, indignés.

Aussitôt une nuée de sergents de ville fond sur eux et exécute autour de moi quantité d'arrestations accompagnées des brutalités habituelles.

Depuis le cimetière Montmartre jusqu'à la place Breda, nous fûmes conduits à pied, à travers les rues, chacun entre deux sergents de ville.

C'est un devoir de traduire devant la justice ce dévergondage de la force et de l'arbitraire. Je le remplirai.

Nous laisserions-nous donc arracher jusqu'à la liberté du deuil ?

Je compte, monsieur le rédacteur, que votre journal m'aidera à soutenir cette cause. C'est la cause de tous. — Godefroy Cavaignac, l'homme de bien, le bon citoyen, le brave journaliste, l'aurait accueillie et défendue sous son drapeau. — Vous ferez comme Godefroy Cavaignac. — Agréés, etc.

« L. LECLANCHÉ. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Quelques personnes nous ont exprimé le désir de trouver un moyen facile de faire parvenir leurs offrandes au gouvernement pontifical.

Nous leur donnons avis que nous sommes entièrement à leur disposition et que nous nous chargeons, d'adresser à leur destination les fonds qui nous seraient remis.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante concernant les chemins ruraux :

Paris, 5 octobre.

Monsieur le préfet, La situation des chemins ruraux a depuis longtemps éveillé la sollicitude du gouvernement de l'empereur. Dès 1853, les conseils généraux ont été consultés sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre à l'égard de ces voies publiques ; plus tard, le conseil d'Etat a été saisi de l'examen de plusieurs dispositions à insérer dans le projet du code rural, et il s'est livré à une étude approfondie de la matière.

Enfin cette année, dans la discussion du budget, le gouvernement a eu l'occasion d'exprimer l'intérêt qu'il attache à cette question et de donner au Corps législatif l'assurance qu'un projet de loi lui serait très prochainement présenté.

J'ai pensé qu'il fallait profiter de la réunion, dans la première quinzaine de novembre des commissions nommées par les conseils généraux, en vertu de l'art. 4 du décret du 17 août 1867, pour demander aux délégués des assemblées départementales de nouvelles informations, qui s'ajouteraient très utilement aux documents dont le gouvernement est déjà en possession.

En conséquence, je vous prie d'inviter ces commissions à donner leur avis sur les questions suivantes :

Convient-il de placer les chemins ruraux sous un régime légal qui autorise la création, reconnaisse l'existence et assure la conservation de ces voies publiques ?

Faut-il créer, dès à présent, des ressources destinées à pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux ? Ces ressources nouvelles doivent-elles être fournies par les communes ?

Dans quelle mesure ? Par quels moyens ? La charge aurait-elle un caractère obligatoire ?

Si les communes ne pouvaient, sans inconvénients, supporter cette dépense, ne conviendrait-il pas de donner aux propriétaires intéressés la faculté de se constituer en syndicat pour pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux, sans préjudice des concours facultatifs des communes ?

Le consentement des deux tiers des propriétaires intéressés, réunis par le maire de la commune, ne suffirait-il pas pour la constitution du syndicat ?

Faut-il, de plus, exiger que les propriétaires favorables à la création du syndicat possèdent une quantité déterminée (la moitié, par exemple) de la superficie des terrains ?

La charge à supporter par les propriétaires réunis en syndicat devrait-elle atteindre ou dépasser deux journées de prestation en nature, et deux centimes additionnels au principal de la contribution foncière ?

Les commissions des conseils généraux approuveront, je n'en doute pas, toute l'importance des renseignements qui leur sont demandés et que le gouvernement attend avant de saisir le Corps législatif de propositions définitives.

Recevez, etc.

DE LA VALETTE.

A M. le Rédacteur du Journal de Roubaix

Monsieur, Votre numéro du 3 novembre publie un avis annonçant la dissolution de la société formée entre Mmes Cynadie Beau et Léa Delay. Cette dissolution a eu lieu d'un commun accord, le 1er novembre 1867.

C'est par erreur qu'il a été dit dans votre journal que le pensionnat demeurerait sous la direction de Mlle Delay. La vente du pensionnat et de tout le matériel sera annoncée prochainement.

Le pensionnat deviendra la propriété de celle des associées qui s'en rendra adjudicataire.

Veuillez, Monsieur, insérer cette note rectificative dans votre prochain numéro et recevez l'assurance de ma parfaite considération,

CYNADIE BEAU.

Roubaix, 4 novembre 1867.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte-rendu des concerts donnés dimanche par l'Union chorale et lundi par la Société orphéonique.

Dans l'après-midi du 1er novembre, une meule de blé a été consumée par le feu, à Bourghelles, canton de Cysing. La perte s'élève à 600 fr. Il n'y avait pas d'assurance. Ce sinistre est attribué à l'imprudence d'un enfant qui aurait joué avec des allumettes chimiques.

On a retiré hier du canal de la Marque, à Marqu'en-Barœul, le cadavre d'une ménagère habitant cette commune, et nommée Adèle Delsalle. Cette malheureuse atteinte d'aliénation mentale était âgée de 53 ans.

Nous lisons dans l'Ordre le récit d'un accident sans gravité arrivé samedi sur la ligne de Paris :

Un train de marchandises a déraillé aujourd'hui à midi, au passage à niveau qui précède la station de Bolleux, environ 10 kilomètres d'Arras. On n'a eu à regretter aucun accident. La locomotive et son tender ont été seuls jetés hors la voie. Une roue cassée à la machine parait avoir été la cause de ce déraillement. Il s'en est suivi un retard d'une heure pour le train n° 3, qui marchait à quelques minutes d'intervalle et qui voyant la voie encombrée, s'était arrêté en arrière du train déraillé. Un train spécial parti d'Arras est venu prendre les voyageurs qui sont arrivés à notre gare à une heure et demie au lieu de midi douze minutes.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

THÉÂTRE

Cette semaine, nous sommes heureux d'avoir à constater un progrès sensible dans l'interprétation des rôles et dans la marche des pièces. Ainsi : Latude, a été joué, dimanche, sans laisser guère à désirer ; à propos de ce drame, un des meilleurs du bon vieux répertoire, citons M. Dellemarre qui a rendu la folie de Dalègre, au dernier acte, en comédien consommé.

Lundi, on nous gratifiait d'un opéra comique, le *Chalet*. Cette prévenance directoriale aurait pu, selon nous, attirer plus de monde au théâtre. M. Codelaghi-Marx a une splendide voix de basse, il chante juste, phrase bien. M. Codelaghi ne pouvait produire qu'une excellente impression ; il fut acclamé, ici. — M. Carillon-Daniel, 2me tenor, a une petite voix dont il tire un excellent parti. Quant à Mlle Denelle, c'est une dugazon à la voix sympathique, agréable, qui possède à un charmant degré les yeux, l'allure de l'emploi.

C'était lundi dernier début de M. Léopold, quel succès ! qu'une bonne soirée en perspective, grâce à son talent de comique, talent incontestable et incontesté ! Mme Delahaye est une des bonnes sœurs de la meilleure artiste du théâtre. Elle a fait plaisir dans *M. Garat*. Mais... pourquoi forcer son timbre de voix ? On arrive ainsi à chanter à côté du ton.

P. S. — Depuis — cet article était destiné au n° de dimanche dernier — il y a du nouveau, dit-on, au théâtre ; quatre ou cinq artistes seraient mis en demeure de chercher un engagement ailleurs. — Mieux vaut tard que jamais. — Nous croyons que M. Houzé devrait être conservé dans son emploi et nous ne sommes pas le seul de cet avis.

Demain — la fille de l'air, grande féerie ! — Jeudi prochain, la « dame blanche » en son entier, qu'on se le dise ! G. B.

Dernières Nouvelles

Nos dernières informations confirment les nouvelles que nous avons données plus haut.

Nous lisons dans le bulletin du Moniteur d'aujourd'hui mardi :

Des dépêches de Florence datées de ce matin annoncent que les troupes pontificales ont rencontré hier près de Tivoli les bandes commandées par Garibaldi et les ont immédiatement attaquées. Après un com-

bat acharné, les Garibaldiens ont fui en désordre laissant sur le champ de bataille 3,000 des leurs, tués, blessés ou prisonniers. Garibaldi a réussi à s'échapper et à gagner Terni. Les autorités italiennes ont fait conduire à Florence avec ses deux fils. De son côté, le général Ricciotti, commandant en chef de l'armée italienne, a opéré sur la frontière l'arrestation et le désarmement de 4,000 Garibaldiens qui cherchaient à se réfugier sur le territoire pontifical.

D'un autre côté, une dépêche que nous avons reçue à midi est ainsi conçue :

Florence, lundi 5 novembre, soir.

Les Garibaldiens ont été battus dimanche avec de graves pertes par les Pontificaux entre Monte-Rondo et Tivoli.

Garibaldi a quitté les Etats-Pontificaux, il a passé à Florence et se dirige sur Caprera.

Les volontaires rentrent dans leurs foyers.

Nicotera est arrivé à Naples. L'Italie annonce que le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui pour prendre des résolutions importantes ; il y aurait été question d'une réponse à la note de M. de Moustier. Cialdini a été appelé à Florence par le télégraphe.

J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

M. Marie a adressé au *Sémaphore* de Marseille, une lettre que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Cette lettre nous apprend qu'un certain nombre d'électeurs, à la tête desquels se trouvait M. Bory, membre du conseil municipal, ayant demandé l'autorisation d'offrir un banquet à leur député, cette autorisation leur a été refusée.

Après avoir passé en revue tous les motifs possibles de ce refus inexplicable, M. Marie termine par les lignes qui vont suivre :

Je le dis avec quelque amertume : quand je vois de telles choses, je ne puis me défendre d'une profonde tristesse, et je me demande ce que c'est que cette souveraineté du peuple de France proclamée par nos révolutions ; et je ne sais plus, en vérité, si je dois reconnaître un souverain dans cette théorie couronnée, dépouillée des attributs essentiels, qui seuls peuvent en faire une réalité, c'est-à-dire de ses libertés les plus puissantes, même de celle la moins contestable, semble-t-il, de vivre en commun pendant quelques heures avec un député, partie lui-même du souverain.

Heureusement tout cela n'empêche pas le soleil de luire et l'avenir du pays ne tient pas à un banquet de plus ou de moins.

« Veuillez agréer, etc. »

MARIE, député.

Marseille, le 1er novembre 1867. (Figaro).

Le *Messageur du Sud-Ouest* rapporte le fait suivant :

Au théâtre d'Agen, dans la soirée du 24 octobre, le public sifflait. Cela mécontentait M. l'adjoint qui assistait au spectacle et qui, se penchant vers la loge du commissaire de police, lui aurait tenu le langage suivant :

— Mais, monsieur le commissaire, mettez donc au violon tous ceux qui sifflent.

— Mais, monsieur l'adjoint, tout le monde siffle.

— Eh bien ! mettez tout le monde au violon.

Nous estimons, ajoute un journal, ce dialogue apocryphe ; ou tout au moins fort embelli ; mais, en tous cas, ce n'est pas seulement au théâtre d'Agen que l'on entend les gens zélés s'écrier : Mettez au violon tous ceux qui sifflent.

A ceux-là comme à M. l'adjoint, on pourrait répondre : Mais c'est tout le monde.

— On écrit de New-York, le 14 octobre : Les écoles publiques du soir prennent à New-York une importance de plus en plus grande. Elles sont actuellement au nombre de 27, à savoir : une école pour l'enseignement secondaire (*high school*), 13 écoles primaires pour les garçons, 11 pour les filles et 2 pour les gens de couleur. Le nombre des personnes qui fréquentent ces établissements est de 20,500 depuis le 7 octobre, date de leur ouverture. L'âge des élèves varie de douze à soixante ans ; 43 mille sont du sexe masculin et 7,500 du sexe féminin.

Les professeurs sont répartis dans la proportion de 1 pour 30 élèves : leurs honoraires varient, pour les hommes de 3 s. 50 à 2 s. 50 par soirée, et, pour les femmes, de 2 s. 50 à 1 s. 50. Ceux qui conduisent les exercices de musique reçoivent en plus 40 s. par terme scolaire.

— On lit dans le *Progrès de Lyon* :

Les propriétaires de ruches, nombreux dans nos pays, doivent savoir qu'ils sont responsables des blessures que peuvent faire leurs abeilles aux passants, lorsque le rucher est voisin d'un chemin.

Un sieur Sauvanel, domestique, était occupé à récolter du miel dans un rucher construit sur le bord du chemin, lorsque

les sieurs Legrand père et fils vinrent à passer dans leur voiture attelée d'un cheval.

Les abeilles, irritées par l'opération, se jetèrent sur les deux passants et sur le cheval et les couvrirent de piqûres. Le cheval exaspéré prit alors les mors aux dents. Legrand père et fils tombèrent de la voiture et Legrand fils succomba aux suites de sa chute. Legrand demanda 3,000 fr. de dommages-intérêts devant le tribunal d'Autun, qui rejeta cette demande en se fondant sur ce que les abeilles ne peuvent être disciplinées par leurs propriétaires.

Mais, sur l'appel de Legrand, la cour de Limoges a jugé, au contraire, que le propriétaire du rucher était responsable, pour n'avoir pas désigné son rucher du chemin ou pour n'avoir pas averti les passants du danger qu'ils couraient pendant la cueillette et n'avoir pris aucune précaution pour leur sûreté.

— On lit dans le *Courrier des Vosges* : un incendie s'est déclaré le 19 octobre, dans un établissement de filature et de tissage, situé à Trougemont, et appartenant à MM. Adam et Hardy.

Malgré le dévouement de la population et l'emploi des pompes de Vagny et Zainvillers, tout a été la proie des flammes. D'une fabrique qui occupait de 100 à 125 ouvriers (5,000 broches et 100 métiers à tisser), il ne reste plus que les murs calcinés, hors de service et prêts à tomber.

On suppose que le feu a pris dans un chauffoir, système Chauveau, lequel aurait communiqué le feu aux cloisons avec une telle rapidité qu'on n'a pu rien sauver.

Les pertes s'élèvent à 265,000 francs. Les compagnies la *France*, l'*Abeille*, la *Coufance*, et l'*Union*, avaient assuré l'usine chacune pour 100,000 francs.

COMMERCE

DÉPÊCHES REÇUES A ROUBAIX.

Liverpool, 5 novembre. (Dépêche de la maison Robert Funke et C.) Marché continue très calme avec prix faibles ventes 4000 balles, good fair but mel 10 à 10 1/4.

COURS DE LA BOURSE

Du 5 Novembre 1867

Cours de ce jour	Cours précédent	
3 1/2 %.....	69 25 — 3 1/2 %.....	87 40
4 1/2 %.....	97 50 — 4 1/2 %.....	97

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 7 novembre.

LA FILLE DE L'AIR. — FÉRIÉ EN 4 ACTES. — UN MONSIEUR QUI SUIT LES FEMMES. — Comédie vaudeville en 2 actes. — *Ordre du spectacle* : 1. La Fille de l'air. 2. Le Monsieur qui suit les femmes.

VILLE DE ROUBAIX.

LE MARDI 19 NOVEMBRE 1867

Irrevocablement seul concert

CARLOTTA PATTI.

Vieuxtemps, Godefrid, Ketterer, et Jules Lefort ; chansonnettes par Berthelier.

Sous la direction de M. B. ULLMANN, directeur de l'Opéra de New-York, Boston et Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique).

Dans les concerts, jusqu'ici donnés en Europe, l'attrait principal repose ordinairement sur la célébrité d'un ou deux artistes entourés de médiocrités, tandis que les concerts que depuis vingt ans, M. Ullmann a dirigés en Amérique et depuis quatre ans en Europe ont toujours réuni un grand nombre de virtuoses, dont chacun, par sa haute position, peut SEUL être l'attraction d'un programme.

Chacun des douze morceaux, qui composent le programme d'élite, aura, par conséquent pour interprète, un artiste de premier ordre.

Prenant en considération le goût de plus en plus marqué du public pour les œuvres des grands maîtres, le concert au lieu de l'ouverture d'usage, commencera par un duo ou trio de musique classique, soit de Beethoven, soit de Mendelssohn.

PROGRAMME.

Première partie. — 1. *Sonate*, dédiée à Kreutzer, pour piano et violon (Beethoven), MM. KETTERER et VIEUXTEMPS. — 2. Grand air de la *Somnambula* (Bellini), Mlle CARLOTTA PATTI. — 3. *Les Gouttes de Rosée*, andante pour harpe (Godefrid), M. Félix GODEFROID. — 4. *Le Vallon* (Gounod), M. JULES LEFORT. — 5. *Ballade et Polonaise* (Vieuxtemps), M. HENRI VIEUXTEMPS. — 6. *Chansonnettes, Doratachin* (Parizot) M. BERTHELIER.

Deuxième partie. — 1. *Illustration du Trovatore* ; B. *Capriccio Hongrois* (Ketterer), M. Eugène KETTERER. — 2. *Le Carnaval de Venise*, avec variations vocales (Paganini), Mlle CARLOTTA PATTI. — 3. *La Bohémienne* (Vieuxtemps), M. HENRI VIEUXTEMPS. — 4. *Le voyage aérien* (Nadaud) M. JULES LEFORT. — 5. *L'Eclair de Rire* (Auber), Mlle CARLOTTA PATTI. — 6. *La Mélancolie* ; B. *La Danse des Sylphes* (Godefrid), M. Félix GODEFROID. — 7. *Chansonnette, Bonheur des champs* (E. L'Huilier) M. BERTHELIER.

Accompagnateur, Ed. TRÉNKA. — Pianos de concert d'ERARD.